



# Pôle Eau Assainissement Rivières

## RAPPORT ANNUEL 2023

Station de CHASPUZAC-Le  
Bourg (0443062S0001)

Maître d'ouvrage :  
COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DU PUY  
EN VELAY

Exploitant : COMMUNE DE  
CHASPUZAC



[www.inge43.fr](http://www.inge43.fr)

Le PEAR est certifié ISO9001 pour  
ses missions.  
Portée communiquée sur  
[www.hauteloire.fr](http://www.hauteloire.fr)



## 1. Caractéristiques de la station

Maître d'ouvrage :	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PUY EN VELAY
Exploitant :	COMMUNE DE CHASPUZAC
Constructeur :	INCONNU
Milieu récepteur :	Fossé
Commune d'implantation :	Chaspuzac
Date de la mise en service :	01/04/1984
Capacité constructeur :	250 EH (15 kg DBO <sub>5</sub> /j)
Débit nominal (temps sec) :	38 m <sup>3</sup> /j
Type de traitement :	Lagunage naturel

  

Technicien référent du PEAR :	Valentin ENJOLRAS
-------------------------------	-------------------

## 2. Synoptique de l'unité de traitement



*Synoptique de la station d'épuration*

## 3. Visites réalisées au cours de l'année 2023

Autosurveillance réglementaire :	
Bilan 24 heures :	
Visite avec analyses :	2
Visite de réception de l'autosurveillance :	
Visite courante de l'autosurveillance :	
Nombre de réunions :	

Dates des interventions :	1	2
Bilan 24 heures :		
Visite avec analyses :	25/04/2023	06/09/2023
Visite de réception de l'autosurveillance :		

## 4. Filière boues

Le curage complet du premier bassin a été réalisé en septembre 2008 par l'entreprise de TP locale PAL. Les boues extraites ont été épandues sur des surfaces agricoles.

## 5. Caractéristiques du rejet (mesures PEAR)

Paramètre	Unité	Visite 1	Visite 2
DCO	mg(O <sub>2</sub> )/L	77	64
MES	mg/L	14	16
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	mg(N)/L	12,5	15
NO <sub>3</sub> <sup>-</sup>	mg(N)/L	<0,5	<0,5
Temp. eau	°C	15,8	22,3
pH	unité pH	7,50	7,60
Conductiv.	µS/cm	403	550

*\*analyses sur échantillon moyen 24h*

Lors des deux visites réalisées en 2023, la station délivrait un rejet de qualité satisfaisante, à l'exception du paramètre ammonium dont la concentration apparaît légèrement élevée lors de la deuxième visite.

## 6. Autosurveillance

L'arrêté du 21 juillet 2015 précise les équipements et les suivis attendus réglementairement :

- Vérification de l'existence de déversements au niveau du déversoir en tête de station,
- Estimation du débit en entrée et en sortie de station d'épuration,
- Mesure ponctuelle des caractéristiques des eaux usées réalisée tous les ans à une période représentative de la journée, sauf pour les stations déjà aménagées ou ayant fait l'objet de travaux de réhabilitation, où un bilan de performance sur 24h est requis une fois tous les deux ans,
- Estimation de la quantité et qualité des boues évacuées et leur destination,
- Passage d'un agent d'exploitation une fois par semaine à minima.

Une mesure ponctuelle du rejet est réalisée deux fois par an par le PEAR.

D'autre part, le suivi hebdomadaire de la station est à justifier par la tenue d'un cahier de vie, regroupant les caractéristiques du système d'assainissement et les données de fonctionnement. Le PEAR est à votre disposition pour vous assister dans la rédaction de ce document.

## 7. Observations et conseils

### POINTS FORTS

- L'entretien des abords est satisfaisant.
- Les bords des bassins ont été curés en 2021.

**POINT FAIBLE :**

---

- Absence de cloison siphonide.
- Présence de remontées de boues au niveau du premier bassin.

## **8. Conclusion**

Le fonctionnement de cette station est globalement correct.

Toutefois pour maintenir son efficacité, il est primordial de mettre en place une cloison siphonide retenant les graisses, les déchets flottants et les boues primaires du réseau.

**Rédigé par :**

Valentin ENJOLRAS

**Validé par le Responsable du Pôle**

Rémi MASSARDIER



**AGENCE D'INGENIERIE DES TERRITOIRES DE HAUTE-LOIRE**

Hôtel du Département  
1, Place Monseigneur de Galard • CS 20310 • 43000 LE PUY-EN-VELAY CEDEX  
04 71 07 41 71 • [pear@inge43.fr](mailto:pear@inge43.fr)

[www.inge43.fr](http://www.inge43.fr)